

Risque de pollution aux métaux lourds à Beggen
déi Lénk continue de pousser la Ville à agir

Dans un communiqué du 30 octobre, relayé par un courriel à la ministre de l'Environnement et à la bourgmestre de la Ville de Luxembourg, déi Lénk Stad avait fait part de sa préoccupation au sujet du manque de réactivité des deux administrations face au risque de pollution par des métaux lourds dans un projet immobilier à Beggen.

Si la bourgmestre Lydie Polfer a promptement répondu à ce message, sa réponse laisse néanmoins perplexe, car elle illustre l'attitude passive de la municipalité face à ce qui pourrait constituer un risque sanitaire majeur pour les futurs habitants du quartier concerné.

Dans sa réponse à Guy Foetz, conseiller communal déi Lénk à Luxembourg, Madame Lydie Polfer indique en effet que la Ville « *n'a à aucun moment disposé et ne dispose encore pas* » du rapport d'expertise que Luxcontrol a établi en 2013. L'extrait de la partie graphique du PAG, qui figure en annexe au présent communiqué, semble pourtant donner lieu de croire qu'il en a été tenu compte, du moins jusqu'à la limite du chantier en question.

Cette réponse est d'autant plus inexplicable que le rapport d'expertise est d'ores est déjà disponible sous le numéro 23049245.3THR, et peut être obtenu en envoyant un courriel à info@aev.etat.lu, à l'instar de ce que le conseiller communal Guy Foetz a fait. Madame Polfer et les services dont elle est responsable seraient-ils moins bien informés que n'importe quel citoyen ?

Dans ladite lettre de réponse, la Ville de Luxembourg continue de s'appuyer sur le PAG en vigueur, qui a classé le terrain comme zone constructible, laissant au promoteur la responsabilité de s'adresser à l'Administration de l'Environnement et d'effectuer des analyses de sol – dont les résultats pourraient pourtant réduire la rentabilité de son projet, voire le mettre en danger. Cette attitude consolide l'appréhension du communiqué du 30 octobre.

Quant à la ministre de l'Environnement, elle n'a même pas daigné donner signe de vie dans cette affaire, bien qu'elle ait été appelée de la même façon à réagir.

Ce sont précisément le manque d'engagement de la part des deux administrations impliquées – la Ville de Luxembourg et le Ministère de l'Environnement – ainsi que la liberté laissée au promoteur de réaliser des analyses que déi Lénk a dénoncés dans son premier communiqué. En fin de compte, ce sont les habitants qui risqueront de payer la note.

Jugeant cette perspective choquante et intolérable, déi Lénk appelle Madame la Bourgmestre à contacter Madame la Ministre de l'Environnement, à intervenir auprès du promoteur et à surveiller de près ce chantier.